



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du mardi 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, quatorze mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le neuf mars 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10		10

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Bertrand ALEXANDRE, Nathalie CALMELS, Eve PUJADE, Vanessa VIALETES.

Absents excusés :

Bertrand FOPPA,

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

ORDRE DU JOUR :

1. Assemblée : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 février
2. Personnel : Contrat aidé de Christophe DIAZ
3. Personnel : Contrat de Stéphanie LAURENT
4. Personnel : Suppression de poste
5. Personnel : Création de poste
6. Patrimoine : Présentation de l'étude du CAUE
7. Fiscalité : Vote des taxes 2023.
8. Voirie : Devis COLAS – travaux voirie 2023
9. Communication : Devis NEOPSE
10. Patrimoine : Devis YOURTALPINE
11. Questions diverses

N°2023-03-021

Assemblée : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 février 2023

Monsieur le Maire rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023.

Aucune observation n'est émise.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°2023-03-022

4.2.2

Personnel : Contrat aidé de Christophe DIAZ

Monsieur le Maire informe les conseillers Municipaux avoir contacter Pôle emploi pour une possible reconduction du contrat aidé de Christophe DIAZ, suite à son contrat qui se terminait le 12 mars 2023.

Nous pouvons avoir une reconduction sur 9 mois dans les mêmes termes que le précédent contrat à savoir une aide a hauteur de 40% sur 26H hebdomadaire.

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat qui nous lie à Christophe DIAZ en 30H hebdomadaire sur 9 mois soit jusqu'au 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** la signature du contrat en tripartie (Pôle emploi, Christophe DIAZ et la commune)

N°2023-03-023

4.2.2

Personnel : Contrat de Stéphanie LAURENT

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel à candidature déposé sur le site du Centre de Gestion, il a été fait la lecture et l'étude des différentes candidatures reçues, le Conseil avait validé la candidature de Stéphanie LAURENT.

Monsieur le Maire expose les 3 possibilités de contrat que la commune peut proposer à Stéphanie LAURENT :

- 1- En restant contractuelle, un contrat CDD pendant 6 ans et ensuite un CDI.
- 2- Stagiaire pendant 1 an en catégorie C, puis titularisation au bout de 1an.
- 3- Aux vues de sa reconnaissance RQTH et de son diplôme, contractuelle pendant 1 an en catégorie B avec le contrat L352-4 puis titularisation au bout de 1 an.

Monsieur le Maire propose que Christine ROIG se charge d'appeler le Centre de Gestion et de d'évaluer le coût pour la commune sur ces 3 possibilités.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **CHARGE** Christine ROIG de se renseigner auprès du CDG81

✓ **REPORTE** la décision a la prochaine séance

N°2023-03-024

4.1.2

Personnel : Suppression de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Monsieur le Maire propose que suite au licenciement de Myriam DELPECH, il convient de procéder à la suppression du poste de Rédacteur principal 1ère classe a raison de 24/35^{ème} et de modifier le tableau des effectifs de façon suivante :

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35 ^è	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	Observation	Depuis quelle date ?
Service Administratif							
			Secrétaire de mairie				06/12/2022

Service technique							
C	Adjoint technique	TNC-2/35è	Agent d'entretien	C	F	CDI	
C	Adjoint technique	TC	Agent polyvalent	T	M		
		TNC-30/35è	Agent polyvalent	C	M	CDD droit privé	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la suppression de poste
- ✓ **VALIDE** le tableau des effectifs présenté

N°2023-03-025

4.1.2

Personnel : Création de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point qui est lié avec la délibération du contrat de Stéphanie LAURENT- cf N°2023-03-023 ci-dessus

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le report de ce point.

N°2023-03-026

1.1.1

Patrimoine : Présentation de l'étude de faisabilité du CAUE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la décision qui avait été validé de demander une étude de faisabilité pour le terrain de derrière l'école auprès du CAUE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'étude n'est pas entièrement terminée et qu'il convient d'ajourner ce point en attendant la remise de l'étude.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le report de ce point.

N°2023-03-027

7.2.1

Fiscalité : Taux des taxes 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'état 1259 qui permet le vote des taxes n'a pas été encore mis en ligne. Il convient donc de reporter ce point à la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** d'ajourner la décision en attendant la publication de l'état 1259.

N°2023-03-028

1.1.1

Voirie : Devis COLAS- travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire informe qu'il a fait venir M. COURPET de l'entreprise « COLAS » pour faire le tour de la commune et faire une évaluation des travaux de voirie à réaliser sur l'année 2023.

Monsieur le Maire donne lecture du devis qui se détaille de la façon suivante :

- Travaux Place de l'école pour 4 526.00 €HT
- Travaux Rue Angely JOURDES pour 43 520.00 € HT

- Travaux Route de Cézeille pour 7 830.00 € HT
- Travaux de « Pointe à temps automatique » pour 9 380.00 € HT

La totalité du devis s'élève à la somme de 65 256.00 € HT

Plusieurs conseillers font la remarque d'un devis élevé en prix et demande de faire un devis comparatif ou du moins le faire relire.

Monsieur le Maire propose de s'en occuper.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la relecture du devis et ajourne la prise de décision
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de faire relire le devis et voir pour un devis comparatif.

N°2023-03-029

1.1.1

Communication : Devis NEOPSE

Nathalie CALMELS rappelle que lors du conseil municipal du 16 février elle avait évoqué son entretien téléphonique avec le prestataire NEOPSE.

Le prestataire lui a fait parvenir plusieurs devis présentant différentes options, elle donne lecture de chacun en détail.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le devis comprenant l'intégration de 40 pages pour un montant de 1152.00 € TTC.

N°2023-03-030

1.1.1

Patrimoine : Devis de yourtalpine

Monsieur le Maire propose de supprimer ce point de l'ordre du jour, tant que rien n'est vraiment défini sur l'aménagement du terrain de derrière l'école.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la suppression de ce point.

QUESTIONS DIVERSES :

- Eve PUJADE informe qu'il y a un changement de personnel au niveau de l'école, le SMRP vient d'embaucher une personne qui aidera à la cantine de Villeneuve sur Vère et qui viendra faire la garderie à l'école de Sainte-Croix.
- Nathalie CALMELS donne lecture du compte rendu de la réunion de l'association Expression Saint-Crucienne au sujet du prochain Festival Art'Passion qui se déroulera du 7 au 9 juin 2024.
- Monsieur le Maire informe que la soirée avec les jeunes initialement prévue le 17 mars est reportée au vendredi 14 avril 2023 et sera ouverte à toute la population.
- Christine ROIG rappelle que la fontaine solaire qui était prévue pour le cimetière n'a toujours pas été achetée.
- Plusieurs conseillers demandent la plantation d'arbre (3 ou 4) sur la place à côté de la halle.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**Le secrétaire de séance,
Nathalie CALMELS**



**Le Maire,
Jean-Marc BALARAN**

